



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 3 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/21

Date de la convocation municipale : 25 juin 2024

OBJET :

Maintien des tarifs horaires du
périscolaire pour l'année
2024/2025

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Natacha GRISONI & MM. André BERTERO –
Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de
PALEVILLE

Absentes excusées :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à M. Christian DENANS
Mme Sophie KERNEN sans pouvoir
Mme Véronique LEFUR sans pouvoir

Absent non excusé :

M. Alain GRANDGIRARD

Il est rappelé que par délibération n° 2023/19 prise le 12 juillet 2023, les tarifs horaires ont été réévalués.

Aussi, pour la rentrée scolaire 2024/2025, il est proposé de maintenir les tarifs horaires qui sont facturés aux parents d'élèves comme suit :

CATEGORIE	1 Enfant	2 Enfants et +
A	2,10 €	1,70€
B	2,70€	2,30€
C	3,10€	2,70€
D	3,50€	3,10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte le maintien de la grille tarifaire du périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au maintien des tarifs précités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

M. Stéphan LUCIBELLO

Le Maire d'AURONS,

André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.